

## Note n° 117 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 31 mai 2024

### Décisions des 9 organisations de retraité·es

La réunion s'est tenue le mercredi 15 mai 2024, de 14 h à 16 h 30 dans les locaux de la FSU, en présence de CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP. Ensemble & Solidaires, en congrès, est excusée.

#### Les 10 ans du « Groupe des 9 » le 23 mai

La plus grande partie de la réunion a été consacrée à la préparation de la réunion avec Jean-Marie Pernot le 23 mai sur les 10 ans du G9 et le syndicalisme retraité. Voir article de compte-rendu du 23 mai page suivante.

#### Campagne santé et pouvoir d'achat

Un questionnaire à destination des équipes de militant·es, à renvoyer pour le 30 juin au plus tard, est à remplir collectivement dans les départements par le G9. Cette réponse collective doit être l'occasion de rencontres et de réflexions départementales (voire locales) sur ce que le G9 a fait dans le département et sur les initiatives possibles concernant la santé et la résistance à l'austérité qui fragilise ou ferme des structures publiques (pour les hôpitaux, les EHPAD, etc.).

L'important est d'avoir le retour des départements, il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions, il est possible d'ajouter des points, des commentaires. Les réponses seront analysées et prises en compte pour prévoir une action nationale santé et pouvoir d'achat fin septembre / début octobre.

#### Lettres au gouvernement

Deux lettres sont envoyées pour demander une rencontre. Celle au Premier ministre Gabriel Attal lui détaille les éléments sur le recul du pouvoir d'achat et les craintes pour l'avenir, alors que les retraité·e·s ne sont pas un coût mais une richesse avec toutes leurs heures de bénévolat effectuées. Elle dénonce l'assèchement des ressources de la Sécurité sociale par les 70 milliards d'exonérations de cotisations sociales et par le transfert des compétences de la Sécurité sociale aux complémentaires santé qui augmentent leurs tarifs. Elle demande des moyens aux Ehpad et aux services d'aide à domicile.

Celle à la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, rappelle que le cabinet du Premier ministre l'a mandaté pour nous rencontrer au sujet de la santé.

#### Les droits familiaux et la réversion

Le gouvernement a commandé au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) une étude sur les bonifications conjugales et familiales. Le Haut Conseil de l'Âge HCA se réunit pour en discuter. Les menaces sont réelles, notamment autour de l'abattement de 10 % de la pension et de la remise en cause de la pension de réversion. Pour le moment, le COR se contente d'indiquer plusieurs pistes d'évolution et d'harmoniser les droits entre les différents régimes, mais le risque est d'harmoniser vers le bas dans une période de recherche d'économies importantes.

**Prochaine réunion** : lundi 24 juin.

#### Les 10 ans du G9

La tribune dont Jean-Marie Pernot



et, au 1<sup>er</sup> rang les autres responsables du G9 et Murielle Guilbert, la co-déléguée générale de Solidaires.

# Les 10 ans du « Groupe des neuf » G9

Une manifestation des retraité-es de 9 organisations syndicales et associatives a défendu le 3 juin 2014 les acquis remis en cause par un projet de réforme des retraites engagé par Hollande et Touraine.

Pendant une période historiquement exceptionnelle de 10 ans, cette unité s'est poursuivie et s'est renforcée autour de 3 revendications principales, les pensions et le pouvoir d'achat, la santé et une sécurité sociale à 100 %, les services publics.

Cette unité inédite dans le mouvement syndical méritait une réunion débat avec un spécialiste du syndicalisme, l'historien politologue Jean-Marie Pernot. Environ cent personnes sont venues à la Bourse du Travail de Paris, boulevard du Temple, le 23 mai 2024 de 14 h à 17 h.

**Après un bref rappel, par le G9, de son histoire**, Jean-Michel Pernot a développé ses idées avant de laisser la parole à la salle. Le compte-rendu complet de ce moment figure sur le site de Solidaires (version provisoire de Solidaires, non relue par le G9 : cliquer [ici](#)), voici déjà les idées essentielles de Jean-Michel Pernot.

**Les retraité-es sont un groupe hétérogène** qui reproduit les inégalités de la société, qui est utile à la société et qui s'occupe souvent des petits-enfants et des ascendants toujours vivants ... on est loin de l'image du retraité profitant à 100 % de loisirs. Les retraité-es sont le monde du travail continué, cela justifie la bataille de conviction des syndicats pour la continuité syndicale, pour que les retraité-es restent ou deviennent syndicalistes.

**Nous vivons dans un contexte politique à hauts risques.** Les politiques publiques néolibérales sont l'inverse de l'état social mis en place dans l'après-guerre. Elles sont de pire en pire et remettent en cause tous les acquis.

Après la mise en place en 1945 du programme du CNR, chaque génération avait l'espoir d'avoir une vie meilleure que la précédente. Ce n'est plus le cas, l'espérance s'est effondrée dans les années 80 / 90, l'espérance a laissé la place au rejet, au repli sur soi, à la haine de l'autre qui est ou qui paraît différent, la haine qui séduit et est dangereuse.

Le discours moralisateur ne suffit pas pour décrocher du discours d'extrême-droite. L'alternative, c'est l'action collective et c'est aux syndicats de franchir le premier pas, de susciter un désir d'émancipation, puis d'autres, les forces politiques continueront.

**Qu'est-ce que signifie représenter les travailleurs ?** Le syndicalisme représente les travailleurs, parle en leur nom, et non à leur place. Par l'action collective, il rompt l'isolement. Il défend le quotidien et mobilise des valeurs, un imaginaire, des positions politiques, il met en scène des valeurs, une représentation de la société, une vision du monde et il oriente leur vie.

**Le syndicalisme n'est pas au mieux, il faut reconstruire puissance et légitimité.**

Le syndicalisme, français et mondial n'est pas au mieux, à cause de la mondialisation capitaliste qui entraîne chômage et insécurité sociale, mais il a représenté un espoir en 2023, avec l'unité. Des luttes nombreuses existent, mais elles ne suffisent pas pour inverser le rapport de forces, elles n'exonèrent pas la nécessité de construction du syndicalisme.

Il faut réduire le décalage des salarié-es avec le syndicalisme, perçu comme extérieur, institutionnalisé, comme un service qui n'est utile que lorsqu'on en a besoin. La reconstitution de cette représentation du syndicalisme est un travail de longue haleine, qui nécessite l'unité, une unité qui ne nie pas les divergences et les diversités mais les gère, une unité qui permet de dépasser l'extériorité car si tous les syndicats sont d'accord sur une chose, c'est qu'il faut s'y intéresser.

Les épreuves politiques à venir, avec les menaces de l'extrême-droite, doivent trouver face à elles un syndicalisme uni et mobilisateur pour faire vivre l'idéal d'émancipation qui est le sien depuis les origines, pour que l'espérance qu'il fera renaître puisse conjurer le monstre.

## Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans

Selon la DREES, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, fin 2019 (voir le document en cliquant [ici](#)) 11 % des résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) avaient moins de 75 ans, soit 67 000 personnes (dont 14 000 de moins de 65 ans).

Ces jeunes en Ehpad sont davantage des hommes, avec moins de ressources et une surreprésentation de difficultés psychiques et peu de maladies dégénératives. La moitié des résidents de moins de 65 ans ont eu une reconnaissance administrative de handicap avant 60 ans.

Seulement un résident de moins de 65 ans sur dix est hébergé dans une des rares unités spécialisées dans l'accueil de personnes handicapées âgées, elles ne sont que 280, à comparer aux 7 450 Ehpad.

Les 15 % de résidents qui ont moins de 75 ans sont plus souvent pris en charge dans des Ehpad publics hospitaliers et dans des établissements habilités à l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

# Menaces : désindexer retraites et allocations sociales

Où trouver 20 milliards d'euros d'économies en 2025, pour diminuer la dette de 3 100 milliards d'euros et le déficit de 5,1 % du PIB en 2024 ? Des députés de la majorité proposent de ne pas appliquer la loi, de ne pas revaloriser les pensions, les prestations sociales et le barème de l'impôt sur le revenu en 2024, alors que l'inflation est prévue à 2,5 % : « C'est une méthode facile, pérenne et qui rapporte bien ».

Emmanuel Macron a déjà appliqué cette méthode : la revalorisation de 0,3 % en 2019 pour une inflation de 1,3 % a « rapporté » 2,8 milliards d'euros. Le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, a envisagé la désindexation des retraites ... et a aussitôt reçu une remarque cinglante d'Emmanuel Macron « *Il faut arrêter de sortir des mesures qui n'ont même pas été évoquées, sauf si vous voulez perdre les élections...* », car cette méthode simple pour trouver des économies est politiquement explosive, et risque de détourner les votes des retraités dont la majorité, selon les sondages officiels, soutient la majorité présidentielle.

Le président du groupe Renaissance à l'Assemblée, Sylvain Maillard, a pourtant insisté pour une « *année blanche* » : l'absence de revalorisation des pensions et des prestations sociales (APL, allocations familiales, etc.) permettrait une économie de 20 milliards d'euros. Plusieurs poids lourds budgétaires de la majorité pensent la même chose.

A suivre...

## L'aide à domicile à bout de souffle

L'aide à domicile est « *dramatique* », « *en détresse* », « *en souffrance* » selon les employeurs, les salarié-es et les chercheurs. Tous les rapports depuis 10 ans ont donné l'alerte. Le plus récent, celui de l'IGAS, l'inspection générale des affaires sociales, le 29 mars 2024, évoque des « *situations de grande tension* ». Pour la Fédération française de services à la personne et de proximité (Fedesap), « il manque 60 000 salariés à l'ensemble du secteur ». Et demain sera pire avec le « virage domiciliaire » et l'augmentation des besoins d'accompagnement au domicile de 20 % d'ici à dix ans et de 60 % d'ici à trente ans !

Les métiers, à 95 % des femmes, n'attirent personne avec un revenu mensuel net de 936 €, une proportion importante de CDD et de temps partiel, un travail aux extrémités de la journée pour lever, laver, nourrir et/ou coucher les personnes en perte d'autonomie... et entre les deux, des heures jugées « improductives » non rémunérées.

Le gouvernement veut que l'aide à domicile reste l'un des premiers employeurs de travailleurs pauvres, il refuse d'augmenter les 600 000 salarié-es, ne serait-ce que de 2 € de l'heure, ce qui lui coûterait 1,2 milliard. Le secteur ne tient que sur des professionnelles qui s'engagent sans compter, malgré leur précarité et l'intensification des cadences, aux conséquences difficiles pour elles et les bénéficiaires.

L'Apa, l'Allocation personnalisée d'autonomie, contribue au paiement des dépenses nécessaires au maintien à domicile. La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a acté un tarif socle de 23,50 euros de l'heure. Certes certains départements qui ne payaient que 16 euros ont dû s'aligner, mais l'unique étude sur le coût horaire moyen l'estimait à 25 euros... il y a dix ans. Et tous les employeurs affirment qu'il faudrait au moins 32 euros de l'heure.

La loi ambitieuse sur l'autonomie, promise depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, n'est même plus évoquée par la nouvelle ministre déléguée aux personnes âgées, Fadila Khattabi.

La loi Borloo sur les services à la personne a, en 2005, ouvert aux entreprises ce champ jusqu'alors réservé aux structures non lucratives.

Une aide à domicile peut être employée par le secteur public, par le « privé non lucratif » (une association), par le « privé lucratif » (une entreprise) ou directement par un particulier. Elle dépend de quatre conventions collectives différentes, avec chacune leurs grilles salariales et leurs indemnités kilométriques.

Le secteur associatif ne peut pas dégager de bénéfices, il négocie avec le Conseil départemental le taux de l'heure d'APA, il reçoit la participation du bénéficiaire sur la base d'un ticket modérateur. Les entreprises sont libres de leurs tarifs, et peuvent dégager des bénéfices, elles reçoivent une participation fixe du département.



## Accord à la SNCF pour partir plus tôt en retraite

Les organisations syndicales, dont SUD-Rail, ont toutes signé un accord avec la direction de la SNCF.

Fin 2007, à la suite de la contre-réforme des retraites sur les régimes spéciaux, la direction de la SNCF, sous la pression des mobilisations, avait proposé un accord de fin de carrière qui est entré en vigueur début 2008 et permettait aux cheminots de bénéficier d'un départ anticipé. Mais seulement 12 % des futur-e-s retraité-e-s l'utilisaient.

**Tous les salarié-es peuvent bénéficier d'une CPA de 12 mois, payée à 60 % pendant les 12 mois, 6 mois travaillés et 6 mois non travaillés.**

**Avec un emploi pénible tenu pendant au moins 20 ans, la CPA passe à 15 mois, payée à 75 %, 7,5 mois travaillés et 7,5 mois non travaillés.**

**Avec 25 ans d'emploi pénible, la CPA dure 18 mois (deux périodes de 9 mois) payée 75 %.**

**Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a jugé le 2 mai, que cet accord n'était « pas satisfaisant », car il pense qu'il « engage les équilibres de la réforme des retraites et les équilibres financiers de la SNCF ». Il affirme, en tant que ministre de tutelle, qu'il aurait dû « être tenu au courant ».**

**Pourtant :**

- Dès le 22 février, la presse, notamment le Monde, annonçait l'ouverture de négociations.
- « C'est le premier ministre qui conduisait la réforme des retraites et qui a voulu ouvrir une perspective de sortie de crise en disant que les branches et les entreprises seraient bienvenues à ouvrir ce genre de négociations », affirme publiquement le PDG de la SNCF.
- **Le ministre délégué aux Transports, Patrice Vergriete a validé l'accord.** À l'Assemblée nationale, il a assuré que « le contribuable ne versera pas un centime pour financer cet accord [...] C'est donc en interne, avec des gains de productivité, que la SNCF devra financer cet accord ».

**Rancunier, le gouvernement a toutefois viré le PDG de la SNCF !**

Après consultation de ses adhérents, le Syndicat SUD-Rail a signé un accord sur les fins de carrière. Cet accord à durée indéterminée ne concerne les agents de tous les statuts, ceux du For comme ceux qui sont travaillés dans les filiales TSE. Dans le cadre de cet accord, les agents de l'ASCT (ETC) qui ont été affectés à la table ronde « régime social », la direction a été contrainte, en plus d'une annonce rétrospective (NOR 2022), rétroactifs rétroactifs, contractuels et... notamment aussi la

présentation des ASCT d'accepter les négociations CPA- Fin de carrière. Dans les négociations, SUD-Rail a porté des revendications pour remettre les indemnités et la durée d'un accord initial datant de 2008, notamment l'impact et l'effet par exemple TSE, des chroniques. Après la réforme Macron, il était révisé ? Les avancées de cet accord permettent de compenser une partie du décalage engendré par l'âge de départ et également d'augmenter légèrement le niveau de pension.

**Les premières avancées par rapport à l'ancien accord, c'est quoi ?**

Contrairement à 2008, dans les 3 dispositifs proposés, la SNCF prendrait en charge le totale des cotisations à équilibrer (sans pour la retraite cotisations et cotisations, ce qui veut dire que toutes les cotisations et tous les dispositifs seront entièrement pris en charge et compensés pour le retraite, valant des trimestres supplémentaires par rapport à l'ancien dispositif). La même cotisation sera déduite des cotisations de durée (de 1 à 12 mois) dans que les différentes modalités de la rétroactivité pendant les différentes périodes de CAA. Ce sont les premières avancées concrètes directement en lien avec le régime de retraite, qui étaient demandés et qui ont été obtenus avant l'annonce par rapport à l'ancien dispositif. Les agents qui en faisant la demande des maintenant pourront en bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 mais il ne sera pas rétroactif.

Avantages	Conditions
CPA de 12 mois	12 mois travaillés et 6 mois non travaillés
CPA de 15 mois	15 mois travaillés et 7,5 mois non travaillés
CPA de 18 mois	18 mois travaillés et 9 mois non travaillés

## Dossier sur les mensonges du RN

Le sujet du Rassemblement National est complexe, tant ce parti politique avance masqué sur de nombreux sujets (le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, notamment). Il est brûlant parce que cette organisation se présente, mais est aussi présentée comme totalement intégrée dans le paysage politique français, par un certain nombre de médias et de chroniqueurs et chroniqueuses (inconscient-e-s ?).

Les lois que votent ou que rejettent ses parlementaires le prouvent :

- NON, le RN n'est pas une organisation politique comme une autre !
- OUI, le RN et toute l'extrême droite, sont liberticides, racistes, sexistes, réactionnaires en termes de droits de l'homme et du travail, d'écologie et de progrès social !

Pour plus de détail, voir le dossier UNIRS sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#) :

- un tract en 4 pages,
- sa synthèse en 2 pages,
- et l'analyse des votes du RN en 42 pages.

## Réunion européenne de retraité-es, les 23 et 24 mai à Bilbao

Cette réunion était organisée par le mouvement des retraités basques et d'autres mouvements de retraité-es de l'État espagnol. Ce mouvement a mobilisé des centaines de milliers de retraité-es tous les lundis pendant plus de six ans : l'Unirs a soutenu et était présente aux manifestations nationales de fin 2022 et le 28 octobre 2023 que nous avons relaté dans les notes Unirs 103 de mars 2023 et 111 novembre 2023.



Pour voir notre compte-rendu de cette réunion où l'UNIRS était représentée, les propositions pour la suite, la déclaration issue de ces deux journées et un document reprenant diverses données statistiques comparatives à l'échelle européenne, il suffit de cliquer [ici](#).